



Conditions financières

Scolarité

Nous vous proposons ci-dessous un tarif mensuel vous permettant de fixer votre contribution en fonction de votre avis d'impôt sur le revenu 2015 (sur les revenus de l'année 2014). Cette scolarité est due en totalité pour tout trimestre commencé.

TRANCHES DE CONTRIBUTION	CATEGORIES ET TARIFS MENSUELS	
	ORCHIES	EXTERIEUR
Moins de 6 700 €	A (*) 24,30 €	E (*) 30,50 €
entre 6 700 € et 13 400 €	B (*) 41,00 €	F (*) 46,50 €
entre 13 400 € et 20 100 €	C (*) 43,40 €	G (*) 48,90 €
plus de 20 100 €	D 44,40 €	H 49,90 €

$$\text{TRANCHE DE CONTRIBUTION} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence (année 2014)}}{\text{nombre de parts}}$$

(*) Pour les catégories A, B, C, E, F, G joindre la photocopie de la feuille d'imposition ou de non imposition de 2014.

Les frais de scolarité constituent un élément indispensable pour l'existence de notre Ecole.

— Cette somme comprend la totalité des frais incombant aux familles : amortissements et aménagements des locaux scolaires, frais de correspondance, participation aux services communs de l'Enseignement Catholique Diocésain, équipements pédagogiques, etc ... Seuls les frais ne concernant pas tous les élèves seront facturés en sus et individuellement ou les frais occasionnels ou spécifiques.

A partir du troisième enfant inscrit dans le groupe scolaire : une réduction de 6 % vous est accordée. Si vous choisissez le prélèvement automatique vous bénéficierez d'une réduction de 3 %.

En cas de rejet de prélèvement, les frais vous seront facturés.

- Les salariés OGEC et les professeurs du groupe scolaire Notre Dame de la Providence-Orchies bénéficient d'une réduction de 30% sur la catégorie A, à l'exclusion des autres frais.
- Les enseignants et les personnels OGEC qui exercent dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique se classent tout au moins dans la catégorie A (joindre une attestation de travail).

- Les familles qui, pour des raisons diverses, auraient des difficultés à payer régulièrement la contribution demandée pourront faire une demande de réduction adressée à Madame la Directrice. Il ne doit y avoir aucune réticence à faire une démarche qui vous apparaîtrait justifiée. Il ne serait pas normal qu'un élève ne puisse poursuivre ses études pour de seules raisons financières.

Vous pouvez également aider au développement de l'Ecole Saint Michel en versant une contribution volontaire. Cette participation sera bienvenue pour faciliter l'équipement pédagogique de nos classes et l'animation de l'établissement.

T.S.V.P.

Tarifs et horaires de la garderie

Par mesure de sécurité, les enfants restés seuls sur le parking avant 8 H 30 seront conduits en garderie.

Matin : de 7 H 15 à 8 H 35 : 3 € (à partir de 8 H 15 : 1 €)

Soir :

MATERNELLES		PRIMAIRES	
de 16 H 30 à 17 H 00 :	1,00 €	de 16 H 30 à 17 H 00 :	1,00 €
de 16 H 30 à 17 H 45 :	2,50 €	Après l'étude :	
de 16 H 30 à 18 H 30 :	3,00 €	de 17 H 45 à 18 H 00 :	0,50 €
		de 17 H 45 à 18 H 30 :	2,00 €

Demi-pension

Le prix de revient d'un repas tient compte non seulement du repas en lui-même (l'école sous-traite avec une société de restauration) mais aussi des fluides et des frais du personnel de service. Les élèves de l'école possèdent une carte individuelle de cantine qui permet de comptabiliser les denrées consommées.

- L'inscription comme demi-pensionnaire est TRIMESTRIELLE.
- Le jour où l'enfant est absent, les denrées ne sont pas comptabilisées.
- Les élèves qui mangent 1 jour, 2 jours ou 3 jours par semaine, devront faire savoir **les jours précis de cantine** car le prix du repas varie si l'enfant est prévu ou non à la cantine.
- Occasionnellement, un élève externe peut prendre un repas dans l'établissement. Coût du repas occasionnel : 4,65€.

Rappel : tout changement de régime (Demi-Pension ou Externe) ne peut se faire qu'en début de trimestre et doit être signalé par courrier avant la fin du trimestre en cours à Madame la Directrice.

Manuels scolaires (à partir du CP)

Les manuels scolaires sont loués à l'A.R.B.S. (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires) et sont à régler directement à l'Association. Veillez à ce qu'ils soient recouverts et à ce que vos enfants en aient le plus grand soin.

Association de parents

La cotisation APEL sera portée sur la première facture (**15,30€**). Elle représente en particulier l'abonnement à la revue FAMILLE ET EDUCATION que chaque famille recevra. Les familles qui ont un aîné dans l'Enseignement Catholique ou qui ne désirent pas adhérer à l'APEL voudront bien le faire savoir sur le bordereau ci-joint.

Facturation

Les factures seront adressées aux familles en septembre, janvier et avril (frais trimestriels) et début juillet (récapitulatif et solde).

Chaque facture porte mention de nom, prénom de l'élève, de sa classe et de chacun des frais facturés.